

BAREME D'HONORAIRES DE TRANSACTIONS

EN VIGUEUR AU 01/01/2022

TARIFS VENTES :

Honoraires TTC à charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Pour les ventes de maisons, appartements, caves, garages et terrains, fonds de commerce, locaux ou murs commerciaux, pas de porte, cessions de baux avec pas de porte ou droit au bail, terrains commerciaux ou industriels, les honoraires TTC (dont TVA 20%) sont calculés sur le prix net vendeur (sauf viager : calcul sur la valeur vénale du bien) :

- Somme arrondie à la centaine supérieur

Montant de la vente		Honoraires TTC
0 €	4 9999 €	10 % maximum Avec un minimum de 3 500 €
50 000 €	79 999 €	8.5 %
80 000 €	119 999 €	7.5 %
120 000 €	149 999 €	7 %
150 000 €	199 999 €	6.5 %
200 000 €	299 999 €	6 %
300 000 €	499 999 €	5.2 %
500 000 €	599 999 €	4.5 %
600 000 €	999 999 €	4.0 %
1 000 000 €	+	3.8 %

En cas de vente en concours avec une agence du GROUPE IMMOBILIER, les honoraires sont partagés par moitié entre les deux agences.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Toute estimation hors mise en vente avec remise d'un avis de valeur d'un bien immobilier est facturée 150 € TTC maximum dont TVA 20 %.

Service de MEDIATION de la CONSOMMATION :

MEDIATION-VIVONS MIEUX ENSEMBLE

www.mediation-vivons-ensemble.fr

mediation@vivons-mieux-ensemble.fr

465, avenue de la Libération-45000 NANCY